

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/2038
14 mars 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 9 MARS 1951,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA NORVEGE AUPRES DES
NATIONS UNIES, EN REPONSE A SON TELEGRAMME DU 14 JUILLET
1950 (S/1619) RELATIF AUX RESOLUTIONS ADOPTEES LE
25 JUIN, LE 27 JUIN ET LE 7 JUILLET 1950 PAR LE CONSEIL
DE SECURITE (S/1501, S/1511, S/1588)

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'offrir un hôpital de campagne (hôpital chirurgical) au titre de contribution de la Norvège à l'action des Nations Unies en Corée.

Cet hôpital, qui aura une capacité de cent lits, sera placé sous l'autorité du Commandement unifié. Le Gouvernement norvégien assumera toutes les dépenses relatives à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'hôpital pendant une période de six mois.

Selon les estimations faites, il faudra pour cet hôpital de campagne environ 12 médecins et 20 infirmiers et infirmières, qui seront recrutés en Norvège. Si besoin est, on recrutera en Corée du personnel supplémentaire.

Je vous prie d'agrément, etc.

/s/ Arne Sunde,

Arne Sunde

Représentant permanent de
la Norvège auprès des
Nations Unies.

M. le Secrétaire général
des Nations Unies
New-York, N.Y.